

**Commission de la recherche du Conseil académique  
du 22 mars 2016  
Délibération 2016/03/CR-017**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 38 ;*

*Vu les statuts du Service commun universitaire d'information et d'orientation (SCUIO)*

*Vu les statuts du Service commun de documentation (SCD)*

*Vu les statuts du Service culturel d'action sociale (SCAS)*

*Vu la décision 2011-056 portant création de la Commission consultative des doctorants contractuels*

*Vu arrêté du 07-08-2006 relatif à la formation doctorale ; notamment son article 12*

Considérant les candidatures suivantes :

**Ecoles doctorales (ED)**

BSB : Marie-Paule Roth  
GEET : Nicolas Naudé  
SDM : Adnen Mlayah  
SDU2E : Vincent Regard  
SEVAB : Bénédicte Buffin-Meyer  
SYSTEME : Bruno Watier  
MEGeP : Karine Groenen-Serrano  
AA : Sylvie Roques

**Service commun universitaire d'information  
et d'orientation (SCUIO) :**

Anne-Catherine Prats

**Service commun de documentation (SCD) :**

Guillaume Marti, Marie-Paule Roth

**Service culturel des actions sociales  
(SCAS) :**

Oxana Koundouzova

**Commission consultative des doctorants  
contractuels (CCDC) :**

4 titulaires : Alexis Valentin, Oxana  
Koundouzova, Yann Landon, Valérie Lobjois

4 suppléants : Karine Groenen-Serrano,  
Anthony Henras, Verena Poinso, Vincent  
Regard

**Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche désignent les  
candidats pour siéger dans leur instance respective.**

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 0  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prends pas part au vote : 0

Toulouse, le 23 mars 2016

Le Président,

  
**Jean-Pierre VINEL**

